



Déclarations de planification

Version 1

brm / 5 février 2025

DEEE 42 2022.WEU.834 Stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA

Auteur-e	Proposition		+ / ++	- / --
CFin (Freudiger, UDC)	1.	Avant le déblocage de tout crédit d'étude pour la réalisation éventuelle de changements d'affectation ou de nouvelles constructions – en particulier sur le site de Rütli à Zollikofen –, il convient de garantir juridiquement les conditions requises en matière d'aménagement du territoire, telles que le changement d'affectation ou l'augmentation du degré d'affectation.	+	
CFin (Freudiger, UDC)	2.	Dans la mesure du possible, le centre Inforama doit continuer d'utiliser ses locaux actuels. Si la nouvelle stratégie d'utilisation ne le permet pas, le Conseil-exécutif doit faire en sorte d'éviter de laisser des locaux vacants. Les locaux devenus vacants doivent être utilisés de manière rentable, soit par d'autres institutions cantonales, soit comme source de revenus locatifs.	+	
CFin (Freudiger, UDC)	3.	Des possibilités de redimensionner le projet ou d'échelonner les travaux sur un plus long terme devront être prévues dans la planification.	+	
CFin (Freudiger, UDC)	4.	Il faudra envisager à l'avenir les possibilités de collaboration intercantonale.	+	
Minorité de la CFin (Bauer, PS)	5.	Il faut accorder la priorité à l'amélioration de la desserte par les transports publics plutôt qu'à la construction d'un parking sous-terrain pour le site de Rütli, à Zollikofen.		-